



LA GAZETTE SAILLACOISE



n° 4

Bulletin d'informations communales 2018



FÊTE DE LA NOIX Dimanche 7 Octobre

13^e Edition

@ollesp@res



Animations de rue
Espace Auteurs
Espace technique

Brocante
Concerts

Produits locaux à
consommer sur place

Entrée
gratuite

Ouverture
des 4 Demoiselles
le 1^{er} juin 2018

SAILLAC

« et son musée de la noix »

www.commune-saillac-correze.com / www.4demoiselles.fr





Chers Saillacoises et Saillacois,

Depuis le 1er janvier 2017, nous avons intégré le nouveau regroupement intercommunal du Midi Corrèzien qui rassemblent 35 communes. Bien que cet outil administratif ait été long à mettre en place, il vient aujourd'hui de passer sa période d'adaptation. Espérons qu'il nous apporte satisfaction et que la mutualisation de compétences s'effectue à bon escient sur notre territoire.

L'année 2017 aura vu quelques travaux d'aménagement réalisés avec justesse, au regard de la baisse des dotations, privant de fait notre collectivité de possibilités financières. Cette situation nécessite une gestion rigoureuse de tous les instants. Cette année encore, quelques milliers d'euros ne rentreront pas dans nos caisses. De plus, nous aurons de nouvelles dépenses obligatoires, et donc de nouveau, une gestion difficile. Nous y sommes maintenant habitués. Devrons-nous passer par une fusion des communes, au demeurant demandée avec insistance par l'Etat, et ainsi garder notre autonomie financière ?! (Pour information, le seuil des 1000 habitants est requis et la fusion donne droit à une majoration des dotations de 5 %).

Fort heureusement, notre village garde son attrait et son bon vivre, grâce au dynamisme continu de nos diverses associations qui proposent des animations de qualité pour tous.

Notre école, toujours à la pointe, devrait repasser à la semaine des 4 jours à la rentrée de septembre.

Sans plus m'attarder, je laisse le soin à notre Gazette de rentrer plus en détail sur les sujets d'actualité (merci à l'équipe qui rédige celle-ci).

En remerciant chaleureusement l'équipe municipale et l'ensemble des employés qui ont à coeur de faire avancer notre petite cité, recevez donc mes salutations cordiales dans l'exercice de ma fonction avec tout le dévouement que j'y consacre.

Je reste à votre entière disposition.

Très sincèrement,

Olivier Laporte



SOMMAIRE

Le Mot du Maire	2
Fiscalité - Budget	3
Travaux	4
Réglementation d'urbanisme	5
Midi Corrèzien	7
Bellovic et SIRTOM	10
RPI	11
Elagage et plantations	12
Les Quatre Demoiselles	13
Saillac Animation	14
Associations	17
Informations diverses	18
Saillacois	19
Agenda	20
Rétrospective 2017	21
Coloriage	23

Bulletin municipal : *Mairie de Saillac*

Conception :

Olivier, Claire, Anne, Sylvain, Natacha, Valérie

Tél répondeur : 05 55 25 41 37

Fax : 05 55 84 30 42

commune.saillac19@orange.fr

www.saillac.fr

Tarifs communaux 2018

Assainissement :

- Forfait Annuel : 90 € HT
- Taxe prix au m³ : 1,10 € HT
- Taxe de raccordement : 300 € HT

Repas Cantine : 3,15 € le repas

Concession Cimetière cinquantenaire : 70 € le m²
Cases columbarium, concession trentenaire : 620 €

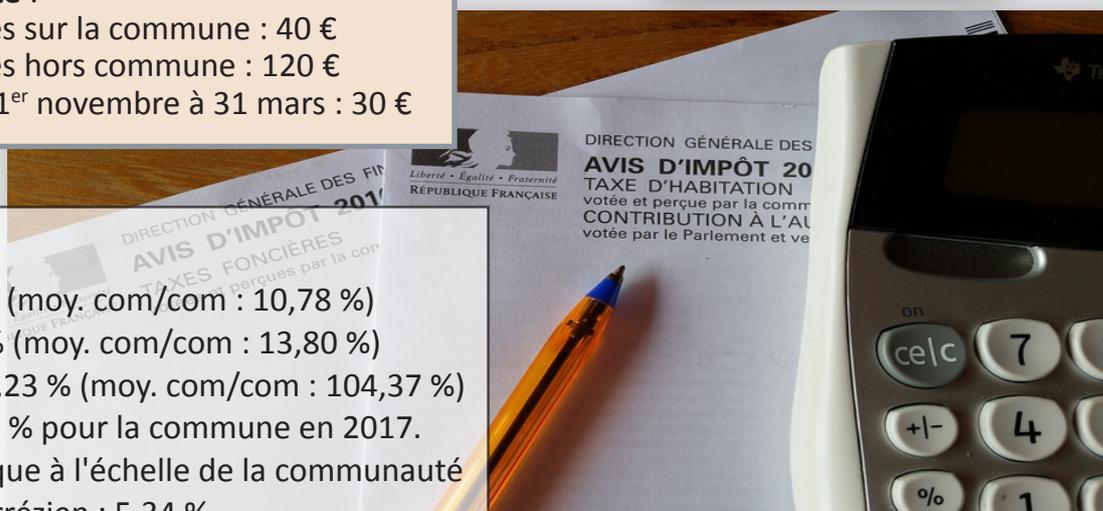
Location Salle polyvalente :

- Personnes domiciliées sur la commune : 40 €
- Personnes domiciliées hors commune : 120 €
- Forfait chauffage du 1^{er} novembre à 31 mars : 30 €



Impôts et taxes 2017

- Taxe d'habitation** : 7,80 % (moy. com/com : 10,78 %)
Taxe foncier bâti : 10,36 % (moy. com/com : 13,80 %)
Taxe foncier non-bâti : 96,23 % (moy. com/com : 104,37 %)
Ordures ménagères : 6,19 % pour la commune en 2017.
 A partir de 2018, taxe unique à l'échelle de la communauté de communes du Midi Corrèzien : 5,34 %



BUDGET PRIMITIF 2018

DÉPENSES		RECETTES	
Fonctionnement			
172 368 €		172 368 €	
Achats et biens	22 950 €	Atténuation de charges	250 €
Services extérieurs	35 035 €	Produits de services	11 194 €
Autres services et charges gest. cour.	23 775 €	Impôts et taxes	69 505 €
Charges de personnel	49 780 €	Dotations Etat / Départ	49 323 €
Autres charges et impôts	20 405 €	Revenus des immeubles	13 000 €
Charges financières (intérêts)	10 675 €	Tables école	350 €
Amortissement	3 554 €	Résultat 2017	28 706 €
Investissement			
179 577 €		179 577 €	
Report 2016 RAR	56 300 €	FCTVA	13 271 €
Dépenses d'équipement	99 075 €	Report subventions 2016	25 913 €
Capital de l'annuité	17 498 €	Subventions 2017	30 452 €
Emprunt relais TVA	6 114 €	Autres recettes	1 090 €
Remboursement caution	590 €	Amortissement	9 748 €
		Excédent d'investissement reporté	99 103 €

*dont 4 160 € pour l'assainissement



Nous tenons à remercier les acteurs qui ont permis d'équilibrer ce budget :

- € Subvention 2017 du Sénateur NOUGEIN : 5 000 € pour la voirie de La Coste
- € Subvention de Groupama pour l'acquisition d'un défibrillateur : 200 €
- € Fonds de concours Communauté de Communes Midi Corrèzien : 4 000 € / an



Depuis le 1er janvier 2018, les communes ne bénéficient plus de dotations parlementaires.

Pour information, Saillac a perçu 130 750 € de dotations depuis 2001.

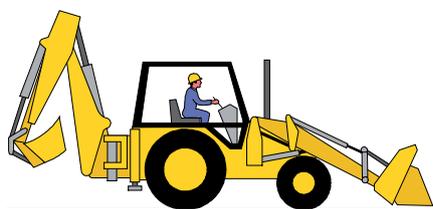


Voirie "La Coste" - 5000 € d'aide du sénateur Claude NOUGEIN, DETR (Dotation pour l'Équipement des Territoires Ruraux).
Coût total de l'opération : 46 757 € TTC.



AD'Ap - Aménagement du passage protégé de l'école et mise en place de 2 places de parking pour Personnes à Mobilités Réduite (PMR) à l'église et à la salle polyvalente. Coût des 2 emplacements : 2160 €.

Cimetière - Les travaux d'agrandissement et de construction du columbarium avec jardin du souvenir sont à présent terminés. L'espace a été clôturé et des haies végétales ont été plantées



Divers travaux logements communaux

- Chargeurs Netbook ordinateurs de l'école : 708 €
- Deux tables et chaises d'école et cantine : 565 €
- Luminaire cantine : 420 €
- Acquisition foncière du parking du musée : 17 677 €.

Mur de soutènement à La Bertine - Séverin NOVARINO a remonté de main de maître le mur de soutènement de la route au niveau du domicile de Joël ULMET. Celui-ci menaçait de s'effondrer.



Eclairage public - Remplacement de l'horloge commandant l'éclairage public du bourg afin de réaliser des économies.

TRAVAUX PROJÉTÉS SUR 2018 - 2019

- Programme Voirie** - Réfection de la voie communale du Puy Gauthier / Chantegril en 2018 et de celle de La Rue en 2019.
- Salle Polyvalente** - Réaménagement des WC adaptés aux PMR (AD'Ap), remplacement du système de chauffage et du luminaire au plafond.
- Ecole** - Création d'une issue de secours au niveau de la deuxième salle classe qui fera également office d'accès PMR (AD'Ap) et installation de l'eau chaude dans les WC.
Renouvellement TBI (Tableau Blanc Interactif) en 2019.
- Musée** - Aménagement de la pergola, mise en place d'une toile tendue.
Aménagement du parking bus.
Sous-titrage en anglais de la vidéo de la salle voûtée.

Demande d'autorisation d'urbanisme : ce qu'il faut savoir.

Depuis 2012, Saillac s'est dotée d'une carte communale qui délimite les zones constructibles ou non constructibles de son territoire.

Une carte communale est un document d'urbanisme simple qui peut élargir le périmètre constructible au-delà des « parties actuellement urbanisées » et créer de nouveaux secteurs constructibles qui ne sont pas obligatoirement situés en continuité de l'urbanisation existante. Elle peut aussi réserver des secteurs destinés à l'implantation d'activités industrielles ou artisanales.

Contrairement au PLU, la carte communale ne comporte pas de règlement propre. Ce sont les dispositions du Règlement National d'Urbanisme (RNU) du Code de l'Urbanisme qui s'appliquent pour définir l'implantation sur la parcelle par rapport aux limites à la voie publique, aux limites séparatives, la typologie et l'aspect des constructions, les règles relatives au stationnement, aux espaces verts

Pour connaître vos droits sur votre terrain ou réaliser vos projets, une demande de certificat ou d'autorisation d'urbanisme est nécessaire :

Le certificat d'urbanisme

- **Le certificat d'urbanisme informatif - CUA**

Il ne repose sur aucun projet particulier. Il permet de disposer d'un ensemble d'informations sur la situation d'un terrain, et plus particulièrement sur :

- les dispositions d'urbanisme (ex : règlement national d'urbanisme, SCOT, PLU, dispositions particulières au littoral ou à la montagne, etc).
- les limitations administratives au droit de propriété (c'est-à-dire les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols, comme par ex. les servitudes autour des monuments historiques, les plans de prévention des risques, etc...).
- la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables.

- **Le certificat d'urbanisme opérationnel - CUB**

Ce certificat donne les mêmes indications que le CU informatif, mais il précise en plus, au regard d'un projet identifié

- les conditions de desserte du terrain par des équipements publics existants ou prévus (comme la voirie, le réseau électrique, le réseau d'eau potable, ...).
- la possibilité ou non d'utiliser ce terrain, au regard des règles d'urbanisme applicables, pour la réalisation du projet décrit dans la demande.

La déclaration préalable

Elle permet à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance, ne nécessitant pas de permis de construire.

- Construction dont la surface de plancher est comprise entre 5 et 20 m² et d'une hauteur inférieure à 12 mètres,
- Réfection de toitures,
- Ravalement de façades, (couleur enduits, etc...)
- Remplacement de menuiseries, (palette couleur volets, etc..)
- Création d'ouvertures,
- Habitations légères de loisirs ayant une surface de plancher supérieure à 35 m²,
- Murs d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 mètres,
- Travaux modifiant l'aspect extérieur de la construction.

Le permis de construire

Il est obligatoire pour toute construction nouvelle ou pour les travaux sur une construction existante, à partir de 20 m² de surface de plancher ou l'emprise au sol.

Vous devez faire une demande de permis de construire dans les cas suivants :

- construction d'une maison, d'un bâtiment agricole, d'un local artisanal, commercial, réalisation d'une extension d'un bâtiment existant,
- travaux entraînant une modification de la structure porteuse ou de la façade lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination,



- projet de construction impliquant des démolitions : la demande de permis de construire peut porter à la fois sur la construction ou l'aménagement du nouveau bâtiment et sur la démolition.

A partir d'une surface de plancher habitable de 150 m² (hors surface de stationnement), le recours à un architecte est obligatoire.



Dans le périmètre de protection d'un monument historique (Rayon de 500 mètres autour du bâtiment), d'un site classé, d'un site inscrit, etc..., quelque soit la superficie de votre projet, celui-ci devra au minimum faire l'objet d'une déclaration préalable.

Sur Saillac, il existe 2 périmètres de protection de monuments historiques :

- le périmètre du Château de la Rue situé sur la commune de Ligneyrac dont la toiture et les façades sont inscrits aux monuments historiques depuis 1965,
- le périmètre de l'Eglise de Saillac (Eglise de la Nativité de Saint Jean Baptiste) inscrite depuis 2007, aux monuments historiques.

CAS CONCRETS - RÈGLES APPLICABLES SUR SAILLAC

Extensions d'habitation

Si avec la création d'une extension, la surface totale de la maison **dépasse 150 m²** (hors surface de stationnement), **le recours à un architecte et le dépôt d'un permis de construire, sont obligatoires.**

Extension ≤ 5 m ²	Extension > 5m ² et ≤ 20m ²	Extension > 20m ²
Dispense d'autorisation, sauf se situant dans le périmètre d'un monument historique = Déclaration préalable	Déclaration préalable sauf se situant dans le périmètre d'un monument historique = Permis de construire	Permis de construire

Règles applicables aux abris de jardin

Abris de jardin ≤ 5 m ²	Abris de jardin > 5m ² et ≤ 20m ²	Abris de jardin > 20m ²
Dispense d'autorisation, sauf se situant dans le périmètre d'un monument historique = Déclaration préalable	Déclaration préalable	Permis de construire

Règles applicables aux piscines

	Bâche ou abri < 1.80 m	Bâche ou abri > 1.80m
Bassin ≤ 10 m ²	Dispense d'autorisation	Déclaration préalable
Bassin > 10m ² et ≤ 100 m ²	Déclaration préalable	Permis de construire
Bassin >100m ²	Permis de construire	Permis de construire

Règles applicables aux clôtures

L'édification de clôtures est soumise à déclaration préalable uniquement dans le cas suivant : dans le périmètre d'un site d'un monument historique.

Installation de panneaux solaires ou photovoltaïques

L'installation de panneaux solaires/photovoltaïques est soumise à déclaration préalable car ceux-ci modifient l'aspect extérieur du bâtiment.



Le Midi Corrèzien souffle sa première bougie.

1^{ère} cérémonie de vœux communautaires. Il y a un an naissait la communauté de communes Midi Corrèzien de la fusion des intercommunalités du Pays de Beynat, du Sud Corrèzien et des Villages du Midi Corrèzien, avec extension à la commune d'Altiliac.

Rassemblant 35 communes, Midi Corrèzien exerce de nombreuses compétences à travers deux structures : la communauté de communes et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), ce dernier ayant comme compétence exclusive la politique d'action sociale.



Dernièrement, Alain SIMONET, président de la communauté de communes recevait à la salle du Pescher Jean-Paul VICAT, sous-préfet de Brive, Pascal COSTE, président du Conseil Départemental, les élus et le personnel communautaires pour une première cérémonie de vœux.

Hakim DJAFAR, directeur général des services, a souligné l'importance et la qualité du travail accompli par les agents au cours de cette année de mise en place et d'organisation de la nouvelle collectivité. Ensuite, Alain SIMONET, entouré des vice-présidents, a fait un point sur les actions menées et les projets en cours.

Projets de développement.

La communauté et le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) continuent à apporter le service au plus près des usagers, et poursuivent leurs projets de développement, dont certains initiés avant la fusion : maison de santé et centre d'incendie et de secours à Beaulieu-sur-Dordogne, zone d'activités à Nonards, musée de Néandertal à la Chapelle-aux-Saints, aménagement numérique dans le cadre du 100 % fibre mené par le Département, élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sur tout le territoire, prévue sur 40 mois, etc.

La création prochaine du site internet Midi Corrèzien permettra aux habitants de mieux connaître la palette de services et les travaux mis en œuvre par la communauté de communes.

Pascal COSTE a ensuite redit son attachement à ce territoire, dont il est le conseiller départemental. Il a exprimé vivement sa vision optimiste et active d'une ruralité mise à mal, parfois, par certaines décisions. Après avoir soufflé la première bougie de la naissance du Midi Corrèzien, les 80 participants ont partagé le verre de l'amitié autour de la traditionnelle galette.



Urbanisme et Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi)

La commune de Saillac est dotée depuis le 23 juillet 2012 d'une carte communale, document d'urbanisme qui délimite les secteurs de la commune où les permis de construire peuvent être délivrés.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, c'est la communauté de communes Midi Corrèzien qui est devenue compétente en matière d'urbanisme. Afin de faire émerger un projet de territoire partagé sur le Midi Corrèzien, les élus de l'intercommunalité ont souhaité s'engager dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) unique.

Le PLUi est un document d'urbanisme opérationnel, à l'échelle d'une intercommunalité, qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et le formalise dans des règles d'utilisation du sol.



Quels objectifs ?

La nécessité, pour la Communauté de Communes Midi Corrèzien, d'élaborer un PLUi réside dans l'intérêt de bâtir un projet territorialisé dans une vision d'aménagement du territoire qui soit cohérente avec le bassin de vie, les enjeux économiques, de transports, de services, d'environnement et de développement durable afin :

- d'accueillir de nouveaux habitants,
- de développer l'artisanat et les services (notamment autour du numérique), protéger l'agriculture,
- de préserver l'identité des communes, du territoire notamment par le respect des paysages, de l'habitat et un urbanisme de projet dépassant le seul zonage de terrains constructibles,
- de réglementer l'usage du sol,
- de prévoir les conséquences de la réglementation sur l'assainissement, la lutte contre l'incendie ou la prévention des risques naturels,
- de prendre en compte la réalité de la structure des voies et réseaux.

Que contient un PLUI ?

Un Rapport de Présentation

qui comprend un diagnostic, une analyse de l'état initial de l'environnement, de la consommation d'espaces naturels et agricoles, l'explication des choix retenus et des orientations du projet.

Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

qui est porté par les élus. Il définit les orientations des politiques d'aménagement, d'équipement, de protection des espaces agricoles, naturels et forestiers et de leur préservation.

Les Annexes

qui ont une fonction d'information (servitudes d'utilité publique, Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)...).

Les Orientations d'Aménagement et de Programation (OAP)

qui traduisent le PADD par des orientations thématiques et/ou sectorielles, telles que l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.

Le Zonage et le Règlement

qui sont une traduction des règles écrites et des documents cartographiques qui fixent les règles générales d'utilisation des sols.

Les étapes de l'élaboration du PLUI Midi Corrèzien





RAPE (Relais Accueil Petite Enfance)

Les jeunes enfants ont retrouvé les ateliers du Relais Accueil Petite Enfance (RAPE). Le RAPE Midi Corrèzien est un service gratuit de la communauté de communes, soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole. Le RAPE s'adresse à tous les parents des jeunes enfants en recherche d'un mode d'accueil, ainsi qu'aux assistantes maternelles.

Jeanne AUGIER, animatrice du RAPE Midi Corrèzien, accompagne les parents : recherche d'un mode d'accueil (crèche ou "nounou"), informe sur les aides possibles et apporte du soutien dans leur fonction d'employeur (contrats, congés, etc.). L'animatrice informe également les assistantes maternelles sur leur profession, accompagne les candidats à l'agrément, et peut leur proposer des formations.

Jeanne AUGIER tient des permanences à Beaulieu et Meyssac, et organise chaque semaine des ateliers collectifs à Lanteuil et à Meyssac pour favoriser l'éveil et la socialisation des enfants. Ces rencontres sont proposées aux enfants jusqu'à 6 ans accompagnés des assistantes maternelles, des gardes d'enfant à domicile et des parents. Les ateliers sont des espaces d'échange pour les adultes et d'éveil pour les enfants. Les propositions sont diverses et adaptées aux jeunes enfants, peinture, psychomotricité... Et pour passer de bons moments ensemble, le RAPE propose des ateliers d'éveil musicaux animés par une musicienne de l'association Aéoline.

Renseignements RAPE :
05 55 84 62 70 - 06 49 53 07 02
rape@midicorrezien.com



CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) du Midi Corrèzien

Informatique

Découverte de la tablette et de l'ordinateur, rester connecté avec sa commune, faire des démarches administratives : CARSAT, MSA, etc.

Aquagym et gym-équilibre

Cet atelier vous est proposé par Siel Bleu, animé par un éducateur sportif. Conserver une autonomie et une confiance lors des déplacements dans l'environnement du quotidien.

Dès septembre.

"Santé vous" bien au volant

Cet atelier vous est proposé par l'Association Santé Education et Prévention.

Maintenir l'autonomie et la mobilité des seniors grâce à la conduite afin de lutter contre l'isolement.

Dès avril.

Mémoire

Cet atelier vous est proposé par l'Association Santé Education et Prévention

Lutter contre les troubles de la mémoire en comprenant et en agissant au quotidien sur sa mémoire.

Dès septembre.

Vitalité

Cet atelier vous est proposé par l'Association Santé Education et Prévention.

Responsabiliser chacun vis à vis de sa santé, sensibiliser les seniors aux problèmes du vieillissement et aux éléments clés du bien vieillir. Renforcement musculaire et travail cardio-respiratoire.

Art Floral

Approche de l'art floral et présentation et réalisation de différentes compositions. Exemple : décoration de table et composition à thème.

Dès mi-septembre.

Renseignements et inscription
Instance de Coordination de l'Autonomie
05.55.84.05.05

Inscrivez-vous vite.
Places limitées



L'année 2017 a vu la naissance de Bellovic (**syndicat mixte* à la carte****) né de la fusion des 3 syndicats BBM Eau, Roche de Vic et SIERB

Il regroupe les pôles suivants :

- Production de l'eau potable
- Distribution de l'eau potable
- Assainissement
- Voirie rurale
- Loisirs (piscine de Beaulieu qui doit être rétrocédée à la nouvelle Communauté de Communes Midi Corrèzien)



Le comité syndical s'est réuni le jeudi 19 janvier afin d'élire le nouveau bureau.

Président : M. Jacques BOUYGUES

Premier vice-président : M. Jean Paul DUMAS

Deuxième vice-président : M. Christophe LISSAJOUX

Troisième vice-président : M. Bernard REYNAL

Quatrième vice-président : M. Pascal COSTE

Notre commune adhère aux deux premiers pôles.

Le siège du nouveau syndicat se trouve à Meyssac dans les locaux de l'ancienne maison du département depuis fin mars.

***Syndicat mixte** : des communes ou des groupements de communes peuvent adhérer.

****A la carte** : chaque commune ou groupement adhère en fonction de ses besoins.



SIRTOM



Nous constatons régulièrement encore cette année des dépôts sauvages au Point d'Apport Volontaire (verre, papier, carton, emballages plastiques, conserve, petit aluminium) à côté de la station.

Un affichage sera installé pour la circonstance : "Défense de déposer sacs poubelles et autres déchets sur ce lieu sous peine de poursuite art.. : R632-1 du Code Pénal (amende forfaitaire de 135 €" après identification des usagers (déjà connu pour certains d'entre eux).

Merci d'amener vos déchets ne pouvant être collectés au PAV, à la déchèterie la plus proche.



NOUVEAUTÉS

Nous avons le plaisir de vous informer de la possibilité de trier de nouveaux emballages. Dorénavant, tous les "petits aluminium" se trient et se recyclent. Ils sont à déposer en vrac dans les contenants de tri.



Bouchons, Capsules, Couvercles, Opercules, Collerettes et Couronnes



Capsules café, Bougies chauffe-plat, Barquettes, Boîtes et Feuilles



Sachets café, Poches de compote



Tubes de crème, Plaquettes et blisters de médicaments

Horaires d'ouverture de la déchèterie de St-Julien-Maumont :

- du lundi au vendredi : 14h - 18h
- le samedi : 9h - 12h / 14h - 18h

Ramassage des ordures ménagères tous les mardis après-midi (Saillac) et les vendredis matin (Génébrière, Croix de la Mougeinte / tournée de Chauffour)



En 2019, sera mise en place une colonne semi-enterrée en lieu et place du PAV (Point d'Apport Volontaire).

L'actualisation des supports papier et signalétique concernant ces nouvelles consignes de tri ainsi que leur diffusion et mise en place sur les contenants de collecte, s'effectueront d'ici une année, lors de la mise à jour pour les extensions des consignes du tri plastique. Dans l'attente, l'information des usagers sera assurée par les journaux (La Montagne, La Vie Corrèzienne, Le Populaire et l'Echo du Centre), par le site internet du SIRTOM ainsi que sur sa page facebook.

Rappel - Jusqu'en 2014, la taxe des ordures ménagères était entièrement calculée à partir de la valeur locative du logement (somme calculée par les services fiscaux) : la TEOM (Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères).

Depuis 2015, la TIEOM (Taxe Incitative d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères) se met progressivement en place et prend une part de plus en plus importante dans le calcul. Elle passe à 45 % en 2018.



Classe de neige à Chamonix

Les élèves de l'école de Saillac ont passé un magnifique séjour en classe de neige à Chamonix du 10 au 17 Mars 2017.

Ce séjour a été rendu possible grâce à la participation des communes et du Conseil Départemental de la Corrèze et aussi de la Caisse de coopérative alimentée grâce au gain du loto des écoles pour les petites dépenses

Les enfants hébergeaient dans le somptueux Chalet des Aiguilles, propriété du Conseil Départemental, au pied des pistes sous la gestion de l'ODCV. Une équipe d'animation sympathique ainsi que le responsable du centre, Pierre, ont fait preuve d'un très grand professionnalisme, efficaces et dignes de confiance (un très grand merci à eux). Le séjour s'est donc déroulé dans une excellente atmosphère avec le soleil qui était en plus de la partie.

Nous tenons à remercier également notre instituteur Jean-Pierre COIGNAC, accompagnateur pour une semaine très riche mais épuisante. Notons aussi la très bonne ambiance avec le RPI du Curemonte et l'école de Montignac St Hyppolite.

Les enfants ont pu bénéficier d'un riche programme d'animations (Mer de Glace, visite de musées, etc.). Les cours étaient dispensés en fin de journée. Les soirées étaient également animées de petites veillées suivant des repas à thème (cuisine texane, italienne, savoyarde et sa fameuse raclette) et, enfin le point d'orgue : la fameuse « boum » du mercredi soir.

Les enfants ont « survécu » sans problème à 8 jours sans télé ! Merci aux parents pour leur confiance.

Un cahier et un CD photo (merci à Nicolas) pour chaque parent a été réalisé.

Pour nombre d'entre eux, ce type de voyage fut une première. Pour tous, que des bons souvenirs !



Année scolaire 2017-2018



Chauffour CE 1 & 2

La scolarisation des petits saillacois à la maternelle de Meyssac coûte 1 150 € par enfant . Pour l'année 2017-2018, 5 enfants sont concernés, soit un coût total pour la Commune de Saillac s'élevant à 5 750 €.



Collonges GS - CP



Saillac CM 1 & 2

Retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2018.

CONTACTS

Saillac - 05 55 25 32 33 (école), 05 55 25 41 37 (mairie)

Chauffour - 05 55 25 45 90 (école), 05 55 25 42 82 (mairie)

Collonges - 05 55 25 44 85 (école), 05 55 25 41 09 (mairie)



En septembre dernier, le Conseil Départemental de la Corrèze a donné ordre aux propriétaires d'arbres riverains des routes départementales de procéder à l'élagage dans l'objectif de protéger le revêtement des routes d'une part, de préparer le passage de la fibre optique d'autre part.

Vous n'êtes pas sans savoir que cette directive du Département ne se déroule pas sans tension et cause quelques émois au sein de la population corrézienne.

Profitez de cette actualité pour faire une petite mise au point réglementaire sur ce qui est préconisé pour l'entretien de la végétation arborée des bords de voies publiques communales et des infrastructures.

Pourquoi entretenir la végétation arborée en bord de voie publique et des infrastructures ?

Le respect des distances pour planter des arbres et des haies, et par la suite leur entretien régulier, vise à sécuriser les infrastructures et les usagers qui peuvent les emprunter et aussi accroître la longévité des routes (+ 30 %). Par ailleurs, la chute d'arbres peut avoir des effets sur le fonctionnement des infrastructures comme une coupure d'électricité, de téléphone ou l'interruption d'une voie de la circulation. Il est également primordial d'éviter les risques de chutes d'arbres sur les véhicules et personnes empruntant des axes de communication et de ménager une visibilité suffisante pour le réseau routier.

La réglementation diffère selon le type d'infrastructure concernée, et par conséquent le maître d'ouvrage ou le gestionnaire qui en est responsable.

Voies communales - Il n'est permis d'avoir des arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètre pour les autres.

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies (c'est-à-dire du fossé et du talus et non de la chaussée. Pour cela, il faut se rendre en mairie pour connaître la largeur totale de la voie sur le plan cadastral.), tout ceci à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Chemins ruraux - Les arbres et les haies vives peuvent être plantés en bordure des chemins ruraux sans condition de distance.

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés, à la diligence des propriétaires ou fermiers, de manière à sauvegarder la commodité du passage et la conservation du chemin.

Arbres le long d'une ligne électrique - EDF est en droit de couper des arbres ou de les élaguer, à ses frais, lorsqu'ils se trouvent trop près des lignes, pouvant provoquer des courts-circuits, des incendies et des accidents de la route et autres. Le propriétaire peut aussi assurer l'élagage, après en avoir averti EDF. En cas de chute d'arbre sur une ligne, le propriétaire peut voir sa responsabilité engagée et EDF peut lui demander réparation du préjudice subi. Prendre conseil auprès de son assureur pour cela. Si un arbre menace de tomber sur une ligne, prévenir EDF au 0 810 333 019.



Attention, si vous décidez de procéder à l'entretien de vos plantations en bordure de ces infrastructures, il vous est conseillé de prendre contact avec le maître d'ouvrage ou le gestionnaire qui en est responsable. En effet, une autorisation pour intervenir peut être obligatoire.

Des risques pour vous-même et pour les usagers existent de par la proximité avec une infrastructure de transport ou d'énergie comme des lignes électriques, réseau telecom, fibre, etc. De plus, les travaux en hauteur présentent des dangers inhérents à cette activité. Ne prenez pas de risques, vous pouvez faire appel à des professionnels.



C'est sous un beau soleil que le vendredi 29 septembre 2017, les Quatre Demoiselles se sont distinguées en recevant le prix régional des Rubans du Patrimoine pour la 23^{ème} édition du concours. A noter qu'il s'en est fallu du peu, voire très peu, pour que notre Musée se voit décerner le prix "national" avec une bonification qui aurait été fort appréciable.

Ce prix vise à récompenser le projet ambitieux de réhabilitation de l'ancien prieuré de femmes (IX^{ème} - XVIII^{ème} siècles) mené par l'architecte muséographe Guy BRUN et l'architecte Vincent TRARIEUX. Nous les remercions, ainsi que tous les artisans qui ont participé à faire revivre ce lieu en plein coeur de notre village.

Le prix a été remis par Christel CHINOUR, déléguée régionale de la Fondation du Patrimoine, Pierre TALAMONA, président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de la Corrèze, son secrétaire Jean-Michel ALBARET, Olivier SALLERON, président de la Fédération Régionale du Bâtiment de la Nouvelle Aquitaine, M. SOURI, représentant de la Caisse d'Épargne, l'Association des Maires représentée par Christophe CARON (Meysac) et Alain SIMONET (Albignac et Président du Midi Corrèzien) et Philippe NAUCHE, conseiller régional de la Nouvelle Aquitaine.

La tenacité des équipes municipales successives (sur 20 ans) a été soulignée par les différentes allocutions. Pour le maire Olivier LAPORTE, "ce prix vient de nouveau encourager à persévérer, pour encore une fois, démontrer la vitalité, l'attractivité et le goût de l'innovation dans nos petits territoires ruraux qui le valent bien".

Afin d'immortaliser l'instant, une plaque a été dévoilée sur l'édifice.



Visites du musée par les enfants de l'ALSH de Cosnac

Une après-midi éducative pour 30 enfants du ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Cosnac qui ont visité le musée de la Noix sous la conduite du Maire Olivier LAPORTE.

Les enfants ont immortalisé leur passage en plantant un noyer dans le terrain communal tout près du Musée.

Quelques friandises à base de noix et un sachet de noix offert à chacun d'eux ont constitué la note gourmande de cette demi-journée instructive et récréative.



la rando des musées

18.8 km
6 h

Difficulté moyenne

50m 100m 150m 200m

www.rando-des-musees.fr

Répertoire

Les musées :

SAILLAC
Les quatre demoiselles

Alliant sport nature et culture, la Randonnée des Musées conduit les promeneurs sur les chemins tracés au cœur du grand site de Collonges/Turenne. La découverte de ces paysages remarquables se double du plaisir de visiter, chemin faisant, des musées, espaces ou monuments témoignant des traditions régionales, patrimoine bâti, géologie, culture et exploitation de la noix.

CIRCUIT 3 MUSEES

Le chemin de randonnée de près de 20 km ouvre en juin 2018 et dessert les Quatre Demoiselles, l'espace de découverte de la faille géologique à Noailhac, la Maison de la Sirène à Collonges et la ferme de la famille JAUBERTIE à Ligneyrac.



2017, encore une année réussie !

L'année 2017 fut, comme les années précédentes, riche en animations pour notre petit village avec une équipe de bénévoles toujours au rendez-vous. Le bureau remercie toutes les personnes qui donnent de leur temps tout au long de l'année pour faire vivre et connaître le village.

Intervillage

Le 27 mai 2017, l'équipe saillacoise a participé honorablement à l'intervillage de la Vicomté. Un grand merci aux participants qui ont représenté Saillac (même si pas mal d'absents) et aussi à la bonne organisation de Ligneyrac.



Feu de la St-Jean

Le samedi 24 juin a été une journée sous le signe du bénévolat et du plaisir pour les Saillacois. Après une journée consacrée à la préparation de la place du monument aux morts pour les marchés de producteurs de pays, les Saillacois se sont retrouvés autour de grillades pour assister à l'embrassement du feu de la St-Jean et participer à une retraite aux flambeaux dans le bourg du village. Une ambiance conviviale et sereine et appréciée par tous.

La fête votive

Encore une belle réussite et une bonne fréquentation pour la fête votive qui s'est déroulée le week-end du 21,22,23 juillet dans une ambiance chaleureuse et agréable.

Le traditionnel concours de bras de fer a eu lieu après la course pedestre. Dans une ambiance bon enfant et sous la conduite toujours aussi "pro" de Gérard LOBATO, les candidats ont été très nombreux à se défier. La soirée s'est poursuivie autour des grillades au son d'une animation musicale de très bonne facture malgré un public clairsemé.

Le dimanche matin, les 25 participants à la randonnée pedestre se sont vus offrir un petit bracelet Bernard Cassière et un pot de rafraîchissement au Musée de la Noix à leur arrivée.

Un grand merci aux conscrits : Mélodie, Tom, Kélian, Ewann, Fabien accompagnés de l'accordéoniste Jean-Baptiste qui ont été gentiment accueillis par les habitants lors des aubades, qui elles-mêmes, se sont terminées par un dépôt de gerbe aux Monuments aux Morts et un apéritif convivial au Musée.

Les 10 km de la Noix

Samedi 22 juillet, retour aux sources pour le Trail de la Noix qui est revenu à son parcours initial en 3 boucles : "les 10 km de la Noix". Ce fut une belle réussite avec une participation très honorable de 87 coureurs et une douzaine d'enfants, inattendue pour les organisateurs et la fédération. 150 supporters étaient là pour les soutenir.

On a pu compter pas moins de 10 Saillacois à l'arrivée. La palme des Saillacois revient à Camille LOBATO qui s'est hissé à la 14e place, et un clin d'oeil valeureux au conscrit du jour : Ewann qui a terminé à la 31e place.

Les vainqueurs de la course sont : Justine BONNEAU en 43'49s chez les femmes et Thomas TIXIER en 37'05s chez les hommes.





Les marchés de producteurs de pays

La saison 2017 a été ponctuée par 8 marchés de producteurs de pays.

Celui du vendredi 21 juillet 2017 restera dans les mémoires !

Le Maire, Olivier LAPORTE, les Co-Présidents de Saillac Animation, Thomas VIGNE et Denis LOURADOUR, Sébastien SOULIÉ et Pierre DELMAS de la DDCSPP étaient présents au marché inaugural prévu par la Chambre d'Agriculture. Ils étaient sous la conduite de Mathieu CHAVEROUX pour une présentation des 11 producteurs présents sur ce marché festif très fréquenté et ponctué par une petite collation très amicale. Un petit bémol : nous avons trouvé dommageable que Saillac qui est souvent pris pour exemple pour son organisation et son ambiance au niveau des marchés départementaux, ait mobilisé si peu de personnes de la Chambre d'Agriculture...

Néanmoins, une surprise fut annoncée très discrètement au Maire le 14 juillet. Ce dernier a eu la fierté d'accueillir vers 20h un hôte de marque en la personne du secrétaire d'état auprès du Ministre de la transition écologique : Sébastien LECORNU, en visite en Corrèze sur 2 jours. Il était accompagné par le préfet, Bertrand GAUME, le Président du Conseil Départemental, Pascal COSTE, le député de la circonscription de Tulle, Christophe JERRETIE et par de nombreux directeurs de service.

La dégustation a été très appréciée et les échanges fort aimables. Le secrétaire d'état a su apprécier à sa juste valeur l'engagement associatif de Saillac. Il a avoué être épaté de trouver dans un petit village de 216 âmes, une dynamique associative aussi forte et un centre-bourg aussi attrayant et accueillant.

Après un savoureux repas, la soirée s'est poursuivie par une visite nocturne vers 23h du village et du Musée de la Noix.

Les 750 convives du marché, surpris par cette présence (service de sécurité à la hauteur de l'évènement) ont festoyé comme à leur habitude.

Le Maire en a profité pour rappeler la valeur et le bon vivre de nos petites communes rurales qui s'inquiètent des prochaines décisions prises à leur égard !

Ce fut une soirée inoubliable ! Merci aux bénévoles pour l'agréable service et très professionnel.



Visite de contrôle du marché (de g. à d.)
Messieurs S.SOULIE, D.LOURADOUR, T.
VIGNE, P. DELMAS, O. LAPORTE



O. LAPORTE en éclaireur de P. COSTE
et S. LECORNU

La saison estivale des marchés de pays s'est déroulée dans la sérénité (notoriété grandissante de notre marché) avec son lots d'innovations (jetons, paiement par carte bancaire, nouvelles cabanes, nouveau chaiteau, barrières de sécurité...). L'objectif est d'accueillir de la meilleure des façons le public et de faire bénéficier aux bénévoles de meilleures conditions matérielles pour faciliter leur travail.

Les riverains du bourg ont pu remarquer le respect des horaires de fermeture (minuit) et la mise en place d'une ronde de nuit.

Quant au bénéfice financier de ces marchés qui fait tant parler, il permet à Saillac Animation de continuer à investir dans du nouveau matériel et de mettre en place d'autres manifestations comme la Fête de la Noix, la course pédestre, le voyage inter-générationnel et inter-association auquel Saillac Animation participe à hauteur de 2000 €.

Malgré toutes ces bonnes nouvelles, nous devons rester vigilants car l'accueil d'un public sans cesse plus nombreux n'est pas sans risque pour un petit village comme le nôtre. A nous de nous organiser au mieux afin que cette manifestation phare perdure pour le bonheur de tous.

A ce titre, nous invitons tous les Saillacois à venir aux réunions et AG afin de connaître notre démarche et à s'investir pour le village.

Même si vous n'êtes disponibles que quelques dates dans la saison, nous vous accueillerons avec plaisir.



Vide Grenier

Le dimanche 1er octobre dernier a eu lieu notre traditionnel vide grenier. Quelques 350 ml d'expositions de "breloques" et autres objets divers et variés de collection étaient exposés. Convivialité a été le maître mot de cette journée qui est devenue le rendez-vous de fin de saison des chineurs du coin.

Bilan 2017

Un bilan plus que satisfaisant pour la saison écoulée.

L'AG, avec les membres du bureau, entourés de quelques bénévoles, a montré un bilan moral et financier plus que satisfaisant de par la fréquentation, l'ambiance et l'engagement des bénévoles. Saillac Animation demeure à la pointe des festivités, la réussite des Marchés de Producteurs de Pays (un producteur supplémentaire) s'est traduit par une fréquentation record sur le dernier de la saison, le 25 août.

Des satisfactions :

- réussite avec la mise en place des jetons, évitant de fait la circulation d'argent, plus la mise en place du paiement par CB
- une évolution significative du noyau de bénévoles (renfort apprécié des nouveaux venus) avec une belle et forte implication (très motivant pour les organisateurs)
- ronde de nuit citoyenne, idée pertinente à réitérer
- des investissements lourds mais profitables à tous : nouvelles cabanes, barrières de sécurités, chapiteau, etc.
- réussite du passage de la course du trail au retour des "10 km de la Noix", une centaine de participants qui ont couru dans une ambiance agréable,
- fête votive, aubades (merci aux conscrits et aux généreux habitants), et concours de bras de fer de très bon aloi,
- vide grenier qui clôture la saison des festivités estivales et qui a trouvé sa place auprès des connaisseurs et des chineurs occasionnels.

Projets d'investissement en réflexion :

- sur la gestion du froid et de la mise en place d'une chambre froide
- sur la réalisation d'une buvette afin qu'elle s'accorde aux cabanes en bois déjà présentes sur la place
- sur l'amélioration de l'accueil du public, notamment en terme de sécurité

Le bureau de l'association

- *Co-Président* : Thomas VIGNE
- *Co-Président* : Denis LOURADOUR
- *Trésorière* : Marie-Jo BOUDET
- *Trésorière adjointe* : Nathalie CHARRON
- *Secrétaire* : Christelle DOMINGO
- *Secrétaire adjoint* : Lucas ROMAGNOLI

Monique Lobato

Nous remercions une dernière fois l'ensemble des Saillacois et les volontaires qui nous permettent d'avoir une dynamique associative très forte et que l'on souhaite maintenir dans le futur. Si vous souhaitez venir rejoindre ou avoir plus de renseignements sur l'association, une adresse e-mail est à votre disposition : sailacanimation@gmail.com



Société de chasse

Chers Saillacoises et Saillacois, chasseurs et non chasseurs,

En cette année 2018, parlons de sanglier.

Nous constatons que le sanglier est anormalement très présent et cause des dégâts considérables sur notre territoire et sur celui de nos voisins. Il semble que des populations de sangliers s'installent pour des raisons inconnues et préoccupantes.

Je profite de cette occasion et tiens à remercier les propriétaires de leur coopération amicale et financières relatives aux indemnités.

Cette année un très grand nombre de sangliers fut tiré sur Collonges-la-Rouge à la limite de Saillac, 14 le même jour, puis 3 le lendemain au lieu-dit du Couzedoux.

Je me suis empressé de négocier 2 sangliers afin d'offrir un morceau de venaison à nos propriétaires non-chasseurs.

Ce qu'il faut savoir :

- Le gros gibier ne nous appartient pas.
- Les indemnités sont payées par la fédération de chasse qui, elle-même est financée uniquement par les chasseurs.
- Les espèces classées nuisibles : le terme "nuisible" disparaît et est remplacé par "susceptible d'occasionner des dommages".

Je fais appel à tous les chasseurs à participer à la régulation du sanglier pour la protection des cultures. "Notre mode de chasse" change ?

Les chasseurs participent à la protection de la nature et au respect des vraies valeurs de la tradition rurale.

Merci à tous.

Le Président, Jean-Marie COULIÉ



Les Amis de Saillac

L'Assemblée Générale a eu lieu le 13 août 2017 suivi du repas annuel à la salle polyvalente animé par Nadine et Daniel.

Animations en 2018 :

- après-midi récréative avec le conteur Clément BOUSCARREL le 25 février à 15h
 - concours de belote le 16 mars à 20h30 (doté de nombreux lots). Merci aux personnes de la Commune qui ont offert des lots et à ceux et celles qui nous aident pour l'organisation.
 - le voyage inter-associatif qui aura lieu le 2 juin.
 - le repas annuel sera reconduit et aura lieu le 19 août 2018
- Nous souhaitons que la population réponde présente à nos animations.

Composition du bureau :

- *Trésorière* : Christelle DOMINGO
- *Secrétaire* : Joel PESSEREAU
- *Présidente* : Monique ROUILLARD
- *Président d'honneur* : Léon MARCILLOU
- *Membre du bureau* : Odile TRONCHE



NOUVELLES MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES CARTES GRISES ET DES PERMIS DE CONDUIRE

Après les cartes nationales d'identité (CNI) et les passeports (cf. Gazette Saillacoise n°3 de 2017), la téléprocédure s'applique depuis le 6 novembre 2017 aux certificats d'immatriculation et aux permis de conduire. Inutile de se rendre en préfecture ou en sous-préfecture, la demande ou le renouvellement des titres réglementaires s'effectuent dorénavant par internet sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : <https://ants.gouv.fr>

Pour le permis de conduire, il est possible de se rendre directement sur la page <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> et pour les cartes grises, la page <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Pour demander ou renouveler un titre sécurisé, il vous sera demandé de vous connecter (ou, la première fois, de créer) un espace personnel (compte usager de l'ANTS) et obtenir, de fait, un identifiant et un mot de passe qu'il faudra conserver précieusement pour toute démarche administrative. Il est également possible d'utiliser le compte France Connect, la solution proposée par l'Etat pour simplifier la connexion aux différents services en ligne (Impôts, Ameli, La Poste).

NB : Pour les certificats d'immatriculation, lorsqu'un véhicule est vendu ou cédé, en plus du traditionnel formulaire Cerfa de cession de véhicule, un code confidentiel est attribué à chacun des titres (moyen d'authentification supplémentaire lors des démarches en lignes. Si connexion par France Connect, nul besoin de code confidentiel), puis un autre code dit de cession ainsi qu'un certificat de situation administrative sont générés lors de la déclaration de cession. Ceux-ci sont très importants pour le futur propriétaire du véhicule. Ils facilitent et sécurisent ses démarches administratives afin de produire une nouvelle carte grise en son nom.

Et si vous estimez que les formalités à remplir pour établir un certificat d'immatriculation sont fastidieuses et demandent du temps, vous pouvez déléguer ces démarches auprès d'un professionnel habilité : concessions et garages (service payant + coût de la carte grise).

Pour toutes informations : www.demarches.interieur.gouv.fr



Attention aux sites internet non officiels demandant de payer pour effectuer une demande d'immatriculation ou un permis de conduire en ligne.
Ne se fier qu'aux sites dont l'adresse se termine en .gouv.fr et ne faire sa demande que sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés.

RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie leur domicile ou sur le site internet <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



Service de garde médecins jours
fériés et week-ends :
0 810 19 19 55
Service d'urgence : 18 ou 112

Pour toutes questions, vous pouvez prendre contact avec le Centre du Service National
88, rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES
Téléphone pour les administrés : 05.55.12.69.92
email : csn-lim.sga@defense.gouv.fr
ou consulter le site internet :
<http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)

Liste électorale au 28 février 2017 : 195 électeurs



FOCUS SUR UN PHOTOGRAPHE : DANIEL ROBLIN.

Daniel ROBLIN, notre artiste photographe globe-trotteur saillacois, a marqué la fin de l'année 2017 par ses "Images sans frontières", nom d'une série de belles et émouvantes expositions consacrées à la Chine à Brive : au Théâtre, à la Librairie La Baignoire d'Archimède et au magasin Cultura du centre-ville. Dans les rues, des portraits grandioses d'enfants jalonnaient les magasins du coeur de la ville.



Photo : Elise BAÏERA, La Montagne

De l'Asie à l'Afrique, en passant par l'Amérique du Sud, c'est ainsi que Daniel ROBLIN va, depuis de nombreuses années, au plus près des populations et des territoires qu'on ne voit jamais ou très peu.

Il s'est spécialisé dans le portrait, celui des femmes, des hommes, des enfants qui n'ont jamais été et ne seront certainement jamais sur le devant de la scène. Il possède cet art de saisir à travers son objectif la culture, l'histoire (la petite histoire comme la grande), la vie tout simplement, de ceux qui ont accepté de se laisser photographier. Ses portraits sont le résultat d'une mise en confiance qu'il a su nouer avec toutes les personnes qu'il rencontre. Ainsi, la spontanéité de l'instant et son oeil de photographe lui permettent d'immortaliser l'intensité d'une expression et d'un regard qui en disent long. Il prend rarement deux clichés, le premier est généralement le bon.

Grâce aux techniques apportées par la photographie numérique, Daniel retravaille les photos. Par exemple, pour les portraits chinois, il a travaillé sur le noir et blanc et la couleur pour permettre de montrer "la dureté des conditions de vie" de ces populations mises à l'écart du développement effrené d'un pays marqué par le gigantisme et la démesure.

Un subtil mélange de sensibilité humaine et artistique et de technicité photographique.

Son actualité

Si par le plus grand des hasards, vous vous êtes rendus à Paris à la BNF (Bibliothèque Nationale de France) à Paris début avril, vous aurez certainement vu accrochée à sa façade, une photographie de Daniel prise au festival d'Aurillac.

Vous pouvez également retrouver son art et son travail avec la Compagnie de danseurs *Hors Chant* qui propose depuis deux ans un spectacle sur les migrants (spectacle joué déjà deux fois au Musée Labenche à Brive). Les danseurs déambulent au sein du public tout en portant certains de ses portraits. Ils participeront à plusieurs festivals cet été dont le festival de théâtre de Figeac du 21 juillet au 3 août 2018.

A noter que Daniel a plus d'une corde à son arc ! Il est aussi menuisier. Il conjugue son savoir-faire avec les talents créatifs et artistiques de sa compagnie Kédie. A ce titre, la revue *La Maison Ecologique* n°104 d'avril mai 2018 leur a consacré un article. Vous pourrez y découvrir les meubles et l'agencement de leur maison avec un bois si cher à notre territoire : le noyer.



Pour découvrir l'univers de Daniel ROBLIN, son actualité, ses voyages à travers le monde et les images qu'il rapporte des spectacles (festivals et théâtre), retrouvez ses photos sur son site internet : www.lezartsverts.com

LES CARNETS SAILLACOIS

Carnet gris 2016 - 2017

2016 : Pierre MEYSSIGNAC, Jean JALADI, René-Paul TRAVERSAC, 2017 : Paul MANEVY à l'âge de 98 ans, René MERLE à l'âge de 89 ans, Gérard CHARRON (père de notre conseillère Nathalie CHARRON - ESTEVES), Maman de Nadine DIARD, Papa de Denis LOURADOUR (conseiller municipal).

Carnet rose 2017

Adrien, fils de Aurore et David VALETTE, fils de notre conseiller Philippe VALETTE

Maxence, fils de Thomas et Coraline VIGNE, fille de notre maire Olivier LAPORTE

Sidney, fils de Charles JAMES et Maïlys VALETTE, fille de notre conseiller Philippe VALETTE

Julia, petite fille de Eric et Brigitte CHAULET

Carnet blanc 2017

Annabelle et Raphaël HARDY



L'HOMMAGE AUX SOLDATS SAILLACOIS TOMBÉS AU FRONT - CÉRÉMONIE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

A l'initiative de Christelle DOMINGO et Monique ROUILLARD, le 11 novembre dernier, la Commune, pour la deuxième année consécutive, a rendu hommage à chacun des Saillacois tombés au front au cours de la première guerre mondiale.

Voici un extrait.

Jean Baptiste dit Etienne DELMOND

Texte lu par Jean Claude DURAND.

Né en juin 1890, il habite à Saillac avec ses parents Jean Baptiste DELMOND et Louise CLAVAL sa maman.

Cultivateur comme ses parents, il a pour projet de rentrer à la Compagnie du Chemin de fer.

Marié depuis 6 mois avec Alida BORIE, il ne connaîtra pas sa fille Marie-Louise, née en février 1915.

Jeune Caporal, il sera tué au tout début de la guerre, le 27 août 1914, à l'âge de 23 ans dans les Ardennes à la Bataille de Raucourt.

Son corps ne sera jamais rendu à sa famille.



AGENDA 2018

-  dimanche 14 janvier
-  dimanche 25 février
-  vendredi 16 mars
-  samedi 26 mai
-  samedi 2 juin
-  samedi 23 juin
-  dimanche 24 juin
-  samedi 14 et dimanche 15 juillet
-  tous les vendredis de juillet et d'août à partir de 17h
-  samedi 15 et dimanche 16 septembre
-  dimanche 7 octobre

Vœux et galette à la population

Après-midi Chandeleur et récréative avec le conteur Clément BOUSCAREL

Concours de belote à la salle polyvalente

Matinée éco-citoyenne dans le cadre de la semaine du développement durable - mairie 9h-12h

Voyage inter-générationnel et inter-associatif.

Visite du Château de Hautefort et des Grottes de Lascaux IV

Feu de la St-Jean + montage des chapiteaux pour les festivités estivales (matin)

Fêtes des écoles du RPI à Saillac

Fête votive - Samedi, course "10 km de la Noix", suivie de grillades + animations ; dimanche, randonnée pédestre, suivie du dépôt d'une gerbe aux Monuments aux Morts et d'un apéritif à la population

Marché des Producteurs de Pays

35^{èmes} Journées Européennes du Patrimoine (Eglise et Musée de la Noix)

13^{ème} Fête de la Noix et Vide Grenier / Brocante



Repas des Aînés à l'Auberge des 7 Tours -
Martel le 26 mars 2017



Remise chèque Crédit Agricole
1^{er} marché de pays de la saison 2017

Concours belote
31 mars 2017



Tablées des officiels et de leur sécurité
Marché de pays du 21 juillet 2017



Cérémonie du 8 mai 2017



Remise des prix des 10 km de la Noix
Fête votive 22 juillet 2017



CP-CE1 de Myriam VAYSSOUSE et de CE1-CE2 de
Christelle DOMINGO, de l'école de Meyssac
visitant le jardin de Marie-Jeanne et Joseph LAPORTE
juin 2017



Remise des prix à tous les enfants ayant
participé à la course pédestre
Fête votive 22 juillet 2017





Fête votive 21 juillet 2017



Les bénévoles aux planchas des marchés de pays



Concours de bras de fer
Fête votive 22 juillet 2017



AG Saillac Animation



Halloween
31 octobre 2017



Clin d'oeil à M. ARLEBOIS, récemment disparu,
fidèle des marchés de pays depuis 2003

Dans le bourg du village

SAILLAC 19

VIDE Grenier

Théâtre de marionnettes

Dimanche 7 Octobre 2018

Buvette et petite restauration sur place toute la journée

Petit concours amateur de coloriage pour les moins de 10 ans (réservé aux Saillacois).
Récompense le 7 octobre à la Fête de la Noix.



COLORIAGES.BIZ

Prénom :

Âge :



NB : Si vous ne souhaitez pas abîmer la Gazette Saillacoise en retirant cette page, les participants au concours pourront récupérer une page détachable en mairie.



POEMES DE RENÉ DEY

Saillac de ma jeunesse

Saillac s'est endormi sous les vertes collines
Fermant sur le couchant la plaine du Quercy ;
J'aime à revoir ces lieux et les anciens aussi,
Qui m'ont donné jadis bien des joies enfantines.

C'est que j'en ai passé de nombreuses vacances
Sous l'humble toit discret où tante Marguerite,
En régnant sur ses oies et sa chèvre émérite,
Accueillait les années de ma jeune insouciance !

J'y arrivais l'été, à pied, des Quatre-Routes,
Par la route poudreuse, au soleil, sans ombrage,
Ma valise à la main, rêvant de frais breuvages...
C'était un bouillon chaud qui m'attendait sans doute !

Saillac vivait alors en locale autarcie :
Chaque foyer créait, par un labeur constant,
Sur un terrain pentu, malaisé, éreintant,
Les produits assurant une décente vie.

Le village bruissait de ses activités.
J'entends les « Ha » puissants quand les bœufs stimulés
Tiraient de lourds charrois sous leurs jougs attelés.
Et les cloches rythmaient le pouls de la cité !...

On pétrissait chez soi la pâte dans la maie.
« Béralou » la cuisait le samedi matin
Avec des clafoutis qu'en réflexe infantin
Je goûtais puis laissais aussitôt entamés.

Et l'enclume chantait lorsque le forgeron
Martelait le fer rouge en gestes accomplis.
Quand l'ouvrage était fait et son contrat rempli,
Il pouvait essuyer la sueur de son front !

Le « Travail » qui n'est plus qu'une carcasse vide
Vivait des meuglements des bœufs qu'on y entrait,
Pendant que, nonchalant, j'admirais en retrait
L'homme de l'art ferrant les bêtes impavides.

C'étaient, l'été, les foins, les moissons, les battages.
La machine à vapeur entraînait la batteuse
Qui sans arrêt, crachait la paille poussiéreuse
Et remplissait les sacs de grains pour leur portage.

C'étaient, l'hiver venu, les veillées conviviales
Quand, devant le « cantou » dont le feu grésillait,
On se réunissait et puis on « noisillait »
En évoquant les riens de la vie provinciale.

Et, le soir de Noël, l'église s'emplissait.
Les fidèles allaient en bravant la froidure,
Oubliant un instant les soucis qui perdurent
Mais, en chantant « Nadal », les cœurs se réjouissent.

Un prêtre en permanence y était affecté.
Les cloches qui sonnaient, de la vie pastorale,
L'Angélus et les joies ou peines familiales,
Resserraient tous les liens de la communauté.

Saillac avait aussi son café où venaient
Les hommes consommer et passer un moment.
L'épicerie, dessous, offrait ses aliments
Avec le téléphone, où Mathilde trônait.

Dimanche après midi on jouait sur la place
Aux quilles en voyant la tour des Salvagnac,
En contre bas de là, enjoliver Saillac,
Et l'on se reposait, loin des plaisirs fugaces.

En ce temps là j'allais au « Canaul » chercher l'eau :
Je faisais la navette avec deux grands seaux pleins
Afin que dans l'évier coule en jets cristallins
La « couade » en fer zingué posée sur l'un des seaux.

Que de bons souvenirs me sont remémorés :
Dénicher les oiseaux tout en haut du clocher,
Goûter quelques hosties, vin de messe licher,
Ou amener la chèvre à paître dans un pré...

Ah que j'en ai passé des vacances heureuses
Dans ce petit village où j'avais des amis !
C'est là que j'ai choisi mon coin de paradis
Lorsque la mort rendra mon âme ténébreuse.

René DEY – juillet 2009

Saillac à jamais

Pour qu'à Saillac,
Posant mon sac
A mon heure,
Après mourir
Mon souvenir
Y demeure,
J'ai acheté
Loin des cités
Outrancières
Un bout d'arpent
De son pimpant
Cimetière.

Par là passant,
Te souvenant,
Non, ne pleure :
Les yeux tournés
Vers le clocher
Qui demeure,
Reste à bayer,
Vois ces noyers
Séculaires
Offrant aux cieux
Leurs troncs nouveaux
Tutélaires.

Et pour l'après,
Gisant auprès
De Marèse,
J'ai contracté
L'éternité
En Corrèze
Où mes aïeux,
En ces saints lieux
Et mon père,
M'ont précédé
Et fécondé
Cette terre.

René DEY – avril 2004



René DEY a été inhumé au cimetière communal de Saillac le 17 Janvier 2018, suite à son décès le 10 Janvier à Clamart.